

Maladie à virus Ebola (MVE) : guide pratique pour les demandes d'analyses de laboratoire pour des patients chez qui une MVE est suspectée

LABORATOIRE DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Version 5 ; mise à jour du 3 décembre 2014

Ce que vous trouverez dans le guide :

Critères d'évaluation pour un patient suspect et définition d'un patient confirmé de maladie à virus Ebola au 3 décembre 2014	2
Communications	3
Prélèvements et examens de laboratoire	3
Diagnostic de laboratoire des MVE	8
Pour rejoindre l'équipe PIU au LSPQ	10
Coordonnées des membres de l'équipe PIU au MSSS	10
Références	11
Annexe 1	12
Annexe 2	13

Aux vues de la situation épidémiologique de l'Ebola en 2014^{1,2}, les laboratoires de biologie médicale du Québec sont appelés à revoir leurs procédures de gestion des échantillons contenant potentiellement le virus Ebola, agent pathogène du groupe de risque 4 (GR4). Le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) reçoit les demandes de soutien pour la recherche de ces agents. Toute demande d'analyse pour un agent du GR4 nécessite l'application du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD), incluant les matières infectieuses.

Le *Plan québécois des urgences infectieuses - Maladies à surveillance extrême*³ est présentement en révision. Le présent guide a pour but d'apporter des précisions sur la gestion des demandes d'analyses en présence d'un cas suspect de maladie à virus Ebola (MVE). La gestion d'analyses de cas confirmés sera traitée séparément.

La période d'incubation du virus Ebola peut varier de 2 à 21 jours, avec une moyenne de 8 jours. Le contact direct avec du sang, des sécrétions, des organes ou d'autres fluides corporels provenant de personnes ou d'animaux infectés, vivants ou morts, est considéré comme le principal mode de transmission^{4,5}. Les caractéristiques de l'évolution de l'épidémie en Afrique de l'Ouest renforcent la notion de transmission par contact et par gouttelettes. La transmission par voie aérienne, entre autre lors des activités générant des aérosols, demeurant surtout théorique^{6, 7}. Le risque de transmission par aérosolisation en laboratoire semble donc faible, mais le principe de prudence nous oblige à considérer ce mode potentiel de transmission. Il n'y a aucun risque de transmission pendant la période d'incubation avant l'apparition de la fièvre et le risque reste faible au début de la phase symptomatique.

Le contact indirect par exposition à des objets contaminés par du sang, comme les aiguilles ou du matériel tranchant, est bien décrit et est une cause possible de transmission de MVE en laboratoire⁸⁻¹⁰.

Ainsi au laboratoire, les activités associées à un risque de transmission sont :

- Éclaboussure avec du matériel infecté (ex : sang, LCR, selles, urine ou autres liquides biologiques) sur une peau lésée ou une muqueuse;
- Blessure avec du matériel infecté;
- Procédures générant des aérosols lors de la manipulation de spécimens.

Critères d'évaluation pour un patient suspect et définition d'un patient confirmé d'une maladie à virus Ebola au 3 décembre 2014

CAS SUSPECT	
<p>A. Critères cliniques</p> <p>Fièvre soudaine ($\geq 38^{\circ}\text{C}$)</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>d'autres symptômes compatibles avec une MVE tels que décrits dans la version la plus récente du guide du Comité sur les infections nosocomiales du Québec <i>Maladie à virus Ebola : mesures de prévention et de contrôle pour les hôpitaux</i>.</p>	<p>B. Critères épidémiologiques</p> <p>Situation 1 Patient ayant une histoire de séjour dans une zone à risque* dans les 21 jours précédant le début de la fièvre ou des symptômes compatibles avec une MVE ET chez qui on ne peut exclure une exposition sans protection appropriée définie de la manière suivante :</p> <p>Exposition à un cas infecté ou fortement suspect d'une MVE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact direct avec une personne (vivante ou décédée) infectée ou fortement suspectée d'être infectée par le virus (ex. : avoir donné des soins, avoir partagé la même pièce ou vécu sous le même toit, avoir eu des relations sexuelles non protégées, avoir eu des contacts avec le cadavre lors des rites funéraires ▪ Contact indirect avec les objets, surfaces, vêtements ou literie contaminés d'une personne (vivante ou décédée) infectée ou fortement suspectée d'être infectée par le virus; <p>Exposition à des soins médicaux ou à des spécimens cliniques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Admission, soins de santé ou visites dans un hôpital ou dispensaire ayant reçu des patients infectés par le virus; ▪ Manipulation en laboratoire de souches Ebola ou de spécimens cliniques (ex. : sang, urine, selles, tissus, cultures) pouvant contenir le virus Ebola; <p>Exposition à un animal infecté ou fortement suspect d'être infecté par le virus Ebola</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travail en laboratoire qui détient des chauves-souris, des primates non-humains provenant d'une zone à risque* d'Ebola; ▪ Contact avec le sang ou d'autres liquides biologiques (ex. : urines, selles) d'un animal infecté ou fortement suspecte d'être infecté par le virus Ebola; ▪ Contact direct avec des chauves-souris, des primates non-humains dans une zone à risque* ou provenant de cette zone; ▪ Exposition dans une grotte infestée de chauve-souris dans une région endémique pour Ebola; ▪ Manipulation (dépeçage, séchage, fumage) ou consommation de viande (crue ou peu cuite) issue de la chasse (surtout des primates non humains, des chauves-souris) dans une zone à risque*; <p style="text-align: center;">OU</p> <p>Situation 2 Patient n'ayant pas d'histoire de séjour dans une zone à risque ET chez qui on documente :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contact étroit avec patient confirmé de MVE dans les 21 jours avant le début de la maladie; <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappports sexuels avec un patient confirmé d'une MVE dans les 13 semaines suivant le début de la maladie. <p><small>*Zone à risque : La liste des pays d'Afrique de l'Ouest où sévit l'épidémie de MVE depuis mars 2014 est mise à jour par le MSSS en fonction de l'évolution de l'épidémie'. http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/ebola/index.php/</small></p>
CAS CONFIRMÉ	
<p>Un patient confirmé est défini comme toute personne avec une confirmation biologique** d'infection au virus Ebola réalisée par le LSPQ ou le Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'Agence de santé publique du Canada (ASPC).</p> <p>**Confirmation biologique : i) présence d'ARN du virus Ebola détecté par RT-PCR, ii) présence du virus Ebola détecté par isolement, iii) détection d'un antigène viral par ELISA, iv) présence d'IgM dirigé contre le virus Ebola ou d'un titre croissant d'IgG.</p>	

Communications

Le médecin traitant, en consultation avec le médecin microbiologiste/infectiologue de garde jugera du niveau de suspicion de MVE en regard des données cliniques et épidémiologiques. **Consulter la dernière version du document** produit par le Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ)¹¹ sur le site Web de l'INSPQ.

- Signaler le cas à la direction régionale de santé publique (SP) de l'Agence selon les modalités habituelles pour le signalement des urgences infectieuses.
 - Le professionnel de garde en SP en avisera son directeur (ou tout autre médecin ou gestionnaire concerné selon les modalités internes spécifiques à chaque région).
 - La direction de SP en avisera le MSSS (selon les modalités habituelles) et lui transmettra le formulaire Ebola exigé par l'ASPC s'il s'agit d'un patient suspecté de MVE.
 - Si la situation le justifie, le Directeur national de la santé publique en avisera l'Agence de santé publique du Canada (ASPC). Le coordonnateur des mesures d'urgences de l'Agence sera informé de la situation au besoin par sa Direction.
- Aviser le directeur scientifique du LSPQ.
- Le directeur scientifique du LSPQ organise une conférence téléphonique avec :
 - le professionnel de garde en SP de l'ASSS;
 - le directeur régional de santé publique ou son représentant;
 - le médecin traitant ou un consultant et;
 - le directeur de la protection de la santé publique du MSSS ou son remplaçant;

pour préciser s'il s'agit d'un patient suspecté de MVE nécessitant des analyses spécifiques à la recherche du virus Ebola et pour décider de l'activation du Plan d'intervention d'urgence^{3,12,13}.

Envisager une rencontre ou une conférence téléphonique regroupant les principaux gestionnaires et un représentant des services de l'hôpital (ex. : PCI, santé au travail, maladies infectieuses, urgence, soins intensifs, laboratoires, communications et relations avec les médias).

Prélèvements et examens de laboratoire

Lorsqu'on soupçonne une MVE, il est recommandé **de limiter les demandes aux examens essentiels**, soit les examens de base nécessaires à la prise en charge clinique, à l'exclusion d'autres pathologies et les examens de confirmation du diagnostic. **Aucune culture virale n'est permise à l'extérieur d'un laboratoire de niveau de confinement 4 (NC4). Aucune culture cellulaire ne doit donc être entreprise, comme par exemple des cultures pour *C. difficile* sur une lignée Vero, ou pour recherche de SLT (*Shiga-like toxins*) sur lignée cellulaire.**

Examens préliminaires d'exclusion

Les examens essentiels de base et les examens préliminaires d'exclusion (ex. : FSC, glycémie, frottis de malaria, etc.) ont pour objectif d'identifier rapidement une condition aiguë menaçant la santé du patient (ex. : diabète débalancé) et d'écartier la possibilité de certaines maladies infectieuses comme le paludisme, la fièvre typhoïde, les septicémies.

Seuls les échantillons essentiels pour une prise en charge clinique adéquate du patient sont prélevés.

MANIPULATION DES ÉCHANTILLONS

Tous les échantillons de cas suspects doivent être manipulés dans une enceinte de sécurité biologique de catégorie 2 en appliquant les pratiques de biosécurité de NC3 par des technologistes dont la formation est à jour¹⁴⁻¹⁹.

<p>A. Prélèvement des échantillons</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les échantillons doivent être prélevés par du personnel expérimenté et portant des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés tel que recommandé par l'équipe locale de prévention et contrôle des infections (PCI) pour le personnel soignant. Veuillez consulter la dernière version du Guide du Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ)¹¹ Maladie à virus Ebola : mesures de prévention et de contrôle pour les hôpitaux. ▪ Éviter l'utilisation des contenants en verre et placer les objets jetables dans des contenants résistants allant à l'autoclave. ▪ Prélever les échantillons de sang avec précaution. Jeter le matériel servant au prélèvement tout de suite après son utilisation dans un contenant piquant-tranchant. Remplacer les contenants sur une base quotidienne; les stériliser à l'autoclave ou les incinérer. ▪ Nettoyer les surfaces extérieures de chaque contenant d'échantillon avec un désinfectant virucide à large spectre. http://www.phac-aspc.gc.ca/id-mi/vhf-fvh/ebola-biosafety-biosecurite-fra.php ▪ Identifier les échantillons et les placer dans un sac hermétique, imperméable et étanche, identifié « biorisque – à décontaminer dans l'enceinte biologique ». ▪ Insérer le sac identifié « biorisque – à décontaminer dans l'enceinte biologique » et les requêtes d'analyse dans un second sac hermétique.
<p>B. Notification</p>	<p>Le personnel des laboratoires concernés doit être notifié que des spécimens contenant possiblement un agent causant une MVE seront acheminés.</p>
<p>C. Manipulation des échantillons</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le spécimen doublement emballé devra être transporté au laboratoire dans un contenant rigide et étanche, clairement identifié comme contenant des échantillons possiblement contaminés par le virus Ebola. ▪ Le contenant doit être désinfecté avant de quitter l'unité de soins (selon les pratiques de « précautions additionnelles »). ▪ Le transport du contenant doit être fait par messenger et être transmis de mains à mains. ▪ Ne jamais utiliser de transport automatisé (ex. : pas de pneumatique ou de courroie). ▪ Le commis qui effectue le transport n'a pas besoin de revêtir un équipement de protection individuelle. ▪ Un point de chute unique devrait être défini dans chaque installation physique. ▪ Les échantillons doivent être traités séparément des autres échantillons et une traçabilité des échantillons doit être instaurée. La requête d'analyses doit clairement indiquer que l'échantillon est possiblement contaminé avec le virus Ebola. ▪ Lorsque des échantillons de sérum sont destinés à un envoi au LNM de Winnipeg, utiliser des tubes à gel sans anticoagulant (tubes « jaunes » ou « dorés », ou SST : <i>Separating Serum Tube</i>) et envoyer les tubes sans les ouvrir après la centrifugation. ▪ Les institutions qui sont en mesure d'effectuer des analyses de biologie délocalisées (ADBD) pour la biochimie et l'hématologie tels que ABL80 <i>flex Radiometer</i> pour les gaz artériels, <i>Abaxis Piccolo Xpress</i> pour la biochimie, <i>Stago S4 coagulation analyzer</i>, ou <i>vet scan HM2</i> pour l'hématologie (équipement vétérinaire) doivent : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les opérer dans un endroit dédié sous ESB, ou à l'intérieur de la zone de confinement du patient; ▪ S'assurer de la formation appropriée du personnel technique les opérant; ▪ Porter les équipements de protection des techniciens tels que décrits ci-dessous. ▪ Les équipements employés pour les analyses de type ADBD tel que le I-Stat ou équivalents peuvent être utilisés dans une chambre d'isolement avec le même type d'équipement de protection décrit ci-dessous. ▪ S'assurer d'un nettoyage adéquat des équipements lors de leur retrait de la chambre d'isolement. ▪ Respecter les normes en lien avec les ADBD entre autres, l'identification d'un responsable désigné, la

	validation de la méthode, les contrôles adéquats, les indicateurs qualité à définir et la qualification des utilisateurs.
D. Ouverture des contenants sous enceinte de sécurité biologique (ESB) certifiée	<p>Protection des techniciens : équipements de protection individuels (EPI)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un masque APR N-95 ou APR P-95 ▪ Lunettes protectrices étanches retenues par un élastique, antibuées ou ventilées de grande dimension OU écran facial couvrant les côtés du visage et le cou ▪ Blouse, tablier, jambières et cagoule imperméables ▪ Double paires de gants de nitrile, la deuxième à poignets longs pour couvrir les manches ▪ Jambière et couvre-chaussures imperméables ▪ Se référer au document produit par le CHUM sur la <Séquence de revêtement et de retrait de l'équipement de protection individuel (EPI) > : http://campusvirtuel.inspq.qc.ca/sites/campusvirtuel.inspq.qc.ca/files/precaution_aerienne_contactvs3.pdf
	<p>Décontamination primaire sous une ESB certifiée (catégorie 2, type A ou B)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un chiffon absorbant à endos imperméable imbibé de désinfectant est déposé sur la surface de travail de l'ESB et un contenant pour déchets doit être à l'intérieur de l'enceinte. ▪ Le contenant de chaque spécimen doit être inspecté visuellement pour s'assurer de son intégrité avant de le retirer du sac de plastique. ▪ Sortir les spécimens des sacs de plastique identifiés biorisques. ▪ Décontaminer l'extérieur des contenants. ▪ Au besoin, faire des portions aliquotes des échantillons dans des tubes hermétiques de polypropylène à bouchon vissé. ▪ Toute centrifugation doit être effectuée dans une centrifugeuse avec godets de sécurité scellés, en respectant les temps d'attente après l'arrêt. <ul style="list-style-type: none"> ▪ La préparation et l'ouverture des godets doit se faire uniquement dans l'ESB. ▪ Utiliser une gaze imbibée d'éthanol 70 % entre la main gantée et le bouchon afin de l'ouvrir sans dispersion ou propagation d'aérosols. ▪ Désinfecter l'ESB avec un désinfectant virucide à large spectre, selon les recommandations locales. À titre d'exemple, la fiche signalétique d'agents pathogènes de l'ASPC décrit la sensibilité du virus à de nombreux désinfectants (http://www.phac-aspc.gc.ca/lab-bio/res/psds-ftss/ebola-fra.php). ▪ Jeter le matériel à usage unique dans un contenant étanche.
E. Répartition des spécimens biologiques vers les secteurs d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aviser les secteurs qu'un spécimen sera acheminé contenant possiblement un virus Ebola. ▪ Les spécimens doivent être manipulés sur portoir et transportés dans un contenant hermétique lorsqu'ils demeurent à l'intérieur de la zone NC2. ▪ Si les laboratoires sont physiquement distincts et qu'un échantillon doit transiter par des espaces publics (ex. : un laboratoire de microbiologie séparé par une zone publique du laboratoire de biochimie), les procédures de transport énumérées au point C devraient être employées. ▪ Aucune procédure telle que l'ouverture de tube de prélèvement avec bouchon sous-vide (vacutainer) ou l'aliquotage, ne devrait être faite en dehors d'une ESB.
F. Particularités des secteurs	<p>Automates de biochimie, d'hématologie et de coagulation</p> <p><i>Les automates peuvent être utilisés en fonction des principes ci-dessous. Une évaluation des risques de génération d'aérosols est faite en fonction des appareils utilisés. Des traitements d'inactivation du virus tel que proposés plus loin peuvent être utilisés avant l'analyse pour limiter la charge virale.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon des renseignements obtenus auprès des <i>Centers for Disease Control and Prevention</i> et des fabricants concernant la plupart des automates utilisés pour des analyses de biologie médicale, les dispositifs de sécurité et les procédures de désinfection des automates incorporés par les fabricants sont adéquats pour assurer une protection contre les virus enveloppés, tels que le VIH,

l'influenza et l'hépatite C (**Annexe 1**).

- Veuillez prendre connaissance des avis concernant les analyses de spécimens potentiellement infectés par le virus Ebola de la part de certains manufacturiers (**Annexe 2**).
- Ceci implique qu'il n'est pas nécessaire de décontaminer par une procédure spéciale en absence de bris d'équipement ou de déversement, suite à l'analyse d'échantillons de cas suspects d'Ebola.
- Advenant le cas d'un bris d'équipement ou de déversement à l'intérieur des automates, il est recommandé de faire appel aux manufacturiers.
 - Le plan de contingence déjà en place dans le cas de bris d'équipement ou un déversement sera utilisé pour permettre la poursuite des activités cliniques de routine au laboratoire.
 - Dans des circonstances particulières (disponibilité d'équipement, localisation du laboratoire), ce plan peut inclure l'utilisation d'ADBD dans les conditions décrites ci-haut.
- Le spécimen doit être retraçable, dûment identifié, en tout temps.
- Pour les automates qui utilisent des tubes ouverts, les tubes sous vide sont ouverts dans une ESB à l'aide d'une gaze imbibée d'éthanol 70 % entre la main gantée et le bouchon afin de l'ouvrir sans dispersion ou propagation d'aérosols. Au besoin, faire des portions aliquotes des échantillons dans des tubes hermétiques de polypropylène à bouchon vissé. Si un tube vissé contenant une portion aliquotée ne peut être utilisé, il doit être recouvert jusqu'à l'insertion dans l'automate.
- La manipulation des tubes se fait par un technicien revêtu des EPI décrits précédemment (section D).

BIOCHIMIE

Aucune analyse d'urine ne doit être effectuée sauf si disponibilité de le faire sous ESB par bandelette urinaire manuelle.

- Le plasma ou sérum peut être inactivé à 60 °C pendant une heure. Cependant, seuls les tests suivants ne seraient pas affectés; Na, K, Mg, urée, créatinine, urate, bilirubine totale, glucose et la protéine c-réactive. L'osmolalité, lactate; la plupart des enzymes ont des pertes significatives d'activité²⁰. Encore une fois, il est préférable que chaque laboratoire vérifie la validité des résultats après ce traitement avec ses propres analyseurs.
- **Manipuler les spécimens après traitement comme potentiellement infectieux.**

HÉMATOLOGIE

- Diagnostic de la malaria :
 - Le frottis mince est la technique suggérée pour le diagnostic de la malaria.
 - Les frottis pour malaria sont préparés dans l'ESB selon les procédures habituelles et inactivés selon la procédure suivante :
 - Fixer la lame au méthanol pendant 30 minutes, puis inactiver la lame avec une chaleur sèche à 95°C pendant au moins 30 minutes ou à 60°C pendant au moins une heure. La lame n'est alors plus infectieuse et peut être colorée au Giemsa selon les méthodes standards (méthode de Santé Canada). <http://www.phac-aspc.gc.ca/id-mi/vhf-fvh/ebola-biosafety-biosecurite-fra.php>
- La goutte épaisse n'est pas recommandée en raison de la difficulté à inactiver le virus.
- Les tests rapides de détection d'antigènes pour la malaria sont utiles en complément à la microscopie et sont effectués dans une ESB ou dans la chambre d'isolement du patient.
- Le LSPQ effectue un test PCR pour la détection de la malaria en même temps que la détection du virus Ebola.

Coagulation

- Les tests de coagulation ne sont pas considérés d'emblée comme des analyses de première ligne à effectuer en présence de la souche de virus Ebola qui circule présentement.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En attente du résultat de détection du virus Ebola, si le tableau clinique le nécessite, une consultation avec un médecin hématologiste est recommandée pour traitement empirique. <p>Médecine transfusionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour le patient suspecté de MVE, s'il doit être transfusé, il est recommandé de procéder avec votre protocole de transfusion en extrême urgence jusqu'à la confirmation du résultat du test de dépistage de la MVE ▪ Aviser Héma-Québec si un volume important de produits sanguins (culot globulaire de groupe O et plasma groupe AB) est requis. <p>BACTÉRIOLOGIE</p> <p>Spécimens non sanguins (urines, expectorations, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les échantillons sont conservés et travaillés seulement suite aux résultats négatifs du test diagnostique d'Ebola. <p>Hémocultures</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les bouteilles, préférablement incassables, devraient être dûment identifiées et reconnaissables dans l'incubateur. ▪ Si elles s'avèrent positives, elles ne devraient être travaillées que suite aux résultats du test diagnostic d'Ebola. Par contre, si les soins du patient le requièrent et après discussion avec le microbiologiste-infectiologue, la bouteille peut être travaillée dans une ESB certifiée lors du repiquage et du travail des géloses primaires. L'étalement sur lame devrait alors être fixé au méthanol pendant 30 minutes puis inactivé à la chaleur sèche à 95° C pendant au moins 30 minutes ou à 60° C pendant au moins une heure avant d'effectuer la coloration de Gram. <p>Culture cellulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune culture cellulaire, de toute nature, ne doit être entreprise, par exemple des cultures pour <i>C. difficile</i> sur une lignée Vero, ou pour la recherche de SLT (<i>Shiga-like toxins</i>) sur lignée cellulaire. <p>EXAMENS POST-MORTEM</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une autopsie ne devrait pas être effectuée avant l'obtention des résultats de laboratoire qui éliminent une MVE.
<p>G. Gestion des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les échantillons et tout le matériel souillé doivent être jetés dans un contenant biomédical étanche. ▪ Suivre les procédures de votre établissement pour l'incinération (ou décontamination) des déchets biomédicaux non anatomiques infectieux dans le respect de la réglementation en vigueur. ▪ Les déchets comme les matières fécales, les urines, les vomissures et les déchets liquides provenant du lavage peuvent être évacués dans un égout sanitaire ou dans une latrine à fosse. Aucun autre traitement n'est requis. http://www.who.int/csr/resources/publications/ebola/filovirus_infection_control/fr/ et http://www.cdc.gov/vhf/ebola/hcp/environmental-infection-control-in-hospitals.html
<p>H. Exposition de laboratoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veuillez consulter un médecin microbiologiste en cas d'exposition au laboratoire. <p>En cas de déversement, le personnel chargé du nettoyage devrait porter le même EPI que celui recommandé pour le personnel technique.</p> <p>EN CAS DE DEVERSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La zone devrait être évacuée et sécurisée. ▪ Laisser les aérosols se déposer pendant au moins 30 minutes. ▪ Les déversements accidentels de matières potentiellement contaminées doivent être recouverts avec du papier absorbant, puis couverts généreusement de désinfectant; laisser agir en fonction du désinfectant sélectionné et de sa concentration avant d'essuyer. Après avoir enlevé la matière nettoyée, il faut répéter le processus de désinfection. ▪ Les personnes qui participent au nettoyage doivent porter un équipement protecteur. Conformément aux procédures régulières d'intervention en cas de déversement en laboratoire, envisager de fournir à ces personnes un appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé ou un autre un respirateur approuvé (p. ex. : N-95 ou N-100). Les gants jetables, les blouses imperméables et

l'équipement de protection oculaire doivent être retirés immédiatement après le nettoyage, placés dans un sac pour autoclave et stérilisés avant d'être jetés(5).

- Suivre le protocole de désinfection en place dans votre établissement.

EN CAS DE PIQÛRE OU BLESSURE, D'ÉCLABOUSSURE ACCIDENTELLE SUR UNE PEAU LÉSÉE OU UNE MUQUEUSE AVEC DU MATÉRIEL INFECTÉ OU EXPOSITION À DES AÉROSOLS (SANS PROTECTION ADÉQUATE)

- **Consulter la dernière version du document** sur le site Web de l'INSPQ : *Maladie à virus Ebola : mesures de prévention et de contrôle pour les hôpitaux* pour la prise en charge d'un membre du personnel d'un milieu de soins.

Diagnostic de laboratoire des MVE

La confirmation du diagnostic repose sur des analyses de laboratoire réalisées par le département des Agents pathogènes spéciaux du LNM. Des analyses préliminaires par test PCR pour Ebola sont effectuées au LSPQ et les résultats sont disponibles à l'intérieur d'un délai de 4 heures suivant la réception de l'échantillon au LSPQ.

L'isolement du virus Ebola, ainsi que des tests de détection moléculaire, de détection des IgG, des IgM et de l'antigène du virus Ebola sont offerts au LNM.

Chez un patient suspect de MVE, si un premier test revient avec un résultat négatif sur un spécimen prélevé moins de 3 jours après le début des symptômes, il est recommandé de répéter l'analyse selon l'évaluation clinique après le troisième jour de la maladie à moins qu'un diagnostic alternatif définitif ait été établi ou que la MVE ne soit plus retenu dans le diagnostic différentiel.

L'isolement du virus et la détection moléculaire nécessitent un volume minimal de 1,5 ml de sang total dans un tube EDTA (tube à bouchon lavande). Deux tubes seront prélevés, un pour le LSPQ et un pour le LNM.

La détection des IgG, des IgM et de l'antigène du virus Ebola requièrent un sérum ou une paire de sérums (à privilégier), prélevés dans des tubes à gel sans anticoagulant (tubes « jaunes » ou « dorés », ou SST : *Separating Serum Tube*). Un volume minimal de 1 ml est nécessaire.

En résumé, deux types d'échantillons sont nécessaires :

- Sang total dans deux (2) tubes EDTA; volume minimal requis de 1,5 ml par tube.

- Sérum unique ou sérums pairés dans tube SST; volume minimal requis de 1 ml.

Les échantillons sont conservés et envoyés réfrigérés.

Les échantillons doivent être emballés et préparés pour des envois distincts vers le LSPQ et LNM selon la procédure pour agents pathogènes du GR4 décrite dans le Règlement du transport des marchandises dangereuses concernant les emballages de catégories A requérant un Plan d'intervention d'urgence (PIU).
<http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/clair-partie7-374.htm>

Ceci doit être réalisé conjointement avec l'équipe du PIU du LSPQ.

Le tube EDTA destiné au LSPQ doit être accompagné de la requête du LSPQ 221.

Les échantillons destinés au LNM doivent être accompagnés de la requête d'Agents pathogènes spéciaux adéquatement complétée : <https://www.nlm-lnm.gc.ca/guide2/files/26-Formulaire-de-requete-pathogenes-speciaux-FRA.pdf>.

Expédition des échantillons pour le diagnostic de MVE

L'envoi d'échantillons dans lesquels on soupçonne des agents pathogènes du GR4 doit être confié à une personne détenant un certificat de formation sur le transport des marchandises dangereuses (TMD) pour expédition par avion, conformément au Règlement sur le TMD. La formation du personnel et sa certification relèvent de la responsabilité de chaque employeur et des supérieurs immédiats.

Ainsi, un laboratoire qui expédie un spécimen pour la recherche d'un virus du GR4 a l'obligation d'inclure un PIU lors de l'envoi du colis. Un PIU est requis pour le

transport routier ou aérien de tous les échantillons cliniques ou cultures pouvant contenir les virus énumérés à l'article 7.1.7 du règlement TMD qui peut être consulté à l'adresse suivante :
<http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/clair-partie7-374.htm#art71>

Une équipe provinciale certifiée par Transport Canada pour les envois requérant un PIU est en place au LSPQ²¹. Cette équipe fait le lien avec les autorités provinciale et fédérale de santé publique. Vous devez communiquer rapidement avec un de ses membres pour obtenir le numéro PIU exigé pour l'expédition. Cette équipe vous assistera tout au long du processus d'envoi des spécimens vers le LSPQ et le LNM à Winnipeg.

Pour rejoindre l'équipe PIU à toute heure au LSPQ, signaler le 514 457-2070, faites le 0 et demander à parler à la personne de garde en précisant qu'il s'agit du PIU.

- L'équipe du LSPQ vous accompagnera dans les démarches suivantes :
 - Emballer et étiqueter les échantillons conformément aux règles de transport pour les spécimens de catégorie A par une personne titulaire d'un certificat de TMD valide pour envoi terrestre et aérien.
 - Compléter le formulaire « Déclaration de l'expéditeur TMD/*Shipper's declaration for dangerous goods* »
 - Contacter un transporteur qui possède les autorisations nécessaires au transport terrestre et aérien de spécimens du GR 4.

Pour rejoindre l'équipe PIU au LSPQ

En tout temps, signaler le 514 457-2070, faire le 0 et demander à parler à
la personne de garde.

Coordonnées des membres de l'équipe PIU au MSSS (rejoints par le LSPQ)

Directeur de la protection de la santé publique	Adresse courriel : horacio.arruda@msss.gouv.qc.ca
Michel Savard	Adresse courriel : michel.savard@msss.gouv.qc.ca

Listes de fournisseurs de contenants et de placards

<https://www.tc.gc.ca/fra/tmd/contenant-infectieuses-fournisseursab-140.html>

<http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/formation-distributeurs-243.htm>

Références

1. Maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest – mise à jour. 2014. 2014, at http://www.who.int/csr/don/2014_08_28_ebola/fr/
2. (INVS) INdVS. Fièvre hémorragique virale (FHV) à virus Ebola - Point de situation au 25 juin 2014. 2014.
3. Plan québécois des urgences infectieuses : maladies à surveillance extrême, Québec. 1998.
4. Flambée de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest. Évaluation des risques pendant les voyages et le transport : recommandations à l'intention des autorités de santé publique et du secteur de transport. 2014. at <http://www.who.int/ith/updates/20140421/fr/>
5. Canada AdSPd. Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins,. Canada. 2012:225. at http://www.ipac-canada.org/pdf/2013_PHAC_RPAP-FR.pdf
6. Carey DE, Kemp GE, White HA, et al. Lassa fever. Epidemiological aspects of the 1970 epidemic, Jos, Nigeria. Transactions of the Royal Society of Tropical Medicine and Hygiene 1972;66:402-8.
7. Weingartl HM, Embury-Hyatt C, Nfon C, Leung A, Smith G, Kobinger G. Transmission of Ebola virus from pigs to non-human primates. Scientific reports 2012;2:811.
8. Feldmann H. Are we any closer to combating Ebola infections? Lancet 2010;375:1850-2.
9. Emond RT, Evans B, Bowen ET, Lloyd G. A case of Ebola virus infection. British medical journal 1977;2:541-4.
10. Formenty P, Hatz C, Le Guenno B, Stoll A, Rogenmoser P, Widmer A. Human infection due to Ebola virus, subtype Cote d'Ivoire: clinical and biologic presentation. The Journal of infectious diseases 1999;179 Suppl 1:S48-53.
11. Maladie à virus Ebola : mesures de contrôle pour les hôpitaux Institut national de santé publique du Québec, 2014. at http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1875_Ebola_Prevention_Control_Hopitaux.pdf
12. Loeb M, MacPherson D, Barton M, Olde J. Implementation of the Canadian contingency plan for a case of suspected viral hemorrhagic fever. Infection control and hospital epidemiology : the official journal of the Society of Hospital Epidemiologists of America 2003;24:280-3.
13. Canada S. Plan canadien d'intervention d'urgence en cas de fièvres hémorragiques virales et autres maladies connexes, Relevé des maladies transmissibles au Canada. 1997:14.
14. Normes et lignes directrices canadiennes sur la biosécurité pour les installations où l'on manipule des agents pathogènes qui touchent les humains et les animaux terrestres, des prions et des toxines biologiques. Gouvernement du Canada, 2013. at <http://canadianbiosafetystandards.collaboration.gc.ca/index-fra.php>
15. Interim guidance for managing patients with suspected viral hemorrhagic fever in US hospitals. 2005. (Accessed May 19, 2005, at http://www.cdc.gov/HAI/pdfs/bbp/VHFinterimGuidance05_19_05.pdf
16. Avis relatif à la conduite à tenir autour des cas suspects de maladie Ebola. 2014. (Accessed April 10, 2014, at <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=414>
17. CENTRE HPS. The management of viral hemorrhagic fevers in Ireland. 2012:117.
18. health UDo. Management of hazard group 4 viral hemorrhagic fevers and similar human infectious diseases of high consequence, Health and safety Executive. 2012:99.
19. Interim Infection Control Recommendations for Care of Patients with Suspected or Confirmed Filovirus (Ebola, Marburg) Haemorrhagic Fever. 2008. at http://www.who.int/csr/bioriskreduction/filovirus_infection_control/en/
20. Hersberger M, Nusbaumer C, Scholer A, Knopfli V, von Eckardstein A. Influence of practicable virus inactivation procedures on tests for frequently measured analytes in plasma. Clinical chemistry 2004;50:944-6.
21. Transport des matières dangereuses, 3 pages. 2014. at <http://www.inspq.qc.ca/lspq/transport-des-matieres-dangereuses>

Annexe 1 Extrait des lignes directrices des CDC pour la gestion sécuritaire des spécimens prélevés chez des patients suspectés de MVE

<http://www.cdc.gov/vhf/ebola/hcp/safe-specimen-management.html>

How U.S. Clinical Laboratories Can Safely Manage Specimens from Persons Under Investigation for Ebola Virus Disease

Who this is for: Laboratorians and other healthcare personnel handling specimens from patients under investigation (PUI) for Ebola virus disease (EVD)

What: CDC provides answers to frequently asked questions regarding the safe handling of specimens from PUI for EVD

How to use: This document should be used as a supplement to CDC's document, [Interim Guidance for Specimen Collection, Transport, Testing, and Submission for Persons Under Investigation for Ebola Virus Disease in the United States](#).

Routine Testing

CAN CLINICAL LABORATORIES SAFELY MANAGE ROUTINE TESTING OF SPECIMENS FROM A PUI FOR EVD?

Yes. Clinical laboratories can safely do routine laboratory testing such as traditional chemistry, hematology, or other laboratory testing used to support and treat patients by following and strictly adhering to [CDC's recommendations and proper use of PPE](#).

Ebola virus is spread by direct contact with blood or body fluids from an infected individual. [OSHA's bloodborne pathogens standard](#) was put in place many years ago to protect laboratory personnel from any known and unknown infectious specimens that are present in blood or body fluids. By wearing appropriate PPE during specimen collection and utilizing PPE plus a certified Class II biosafety cabinet or Plexiglass splash guard when processing and testing specimens, laboratory personnel can safely conduct routine diagnostic tests on PUI for EVD or other potential infectious diseases.

For automated systems, the manufacturer-installed safety features and decontamination protocols appropriate for enveloped viruses such as HIV, influenza, or hepatitis C, should be used to ensure additional protection and safety.

U.S. hospitals or clinical laboratories that are concerned about a PUI for EVD should contact their relevant state public health authorities and CDC (770-488-7100) for consultation.

Annexe 2



Le 29 septembre 2014

Chère cliente,

Cher client,

Nous souhaitons aborder les questions des clients concernant le risque d'exposition au virus Ebola lors de l'utilisation d'appareils de Siemens Diagnostics en soins de santé.

Nous avons reçu des demandes de la part de clients au sujet de l'éclosion d'Ebola en Afrique de l'Ouest. Même si Siemens propose plusieurs tests pour maladies infectieuses, nous n'offrons pas de test diagnostique pour le virus Ebola. Aux États-Unis, les diagnostics pour l'Ebola sont effectués au Centers for Disease Control (CDC) (centres de contrôle des maladies). De plus, le site Web du CDC explique la procédure d'obtention d'approbation pour les tests et l'acquisition d'échantillons appropriés, ainsi que les précautions à prendre et les pratiques de manutention.

Même si nos instruments de diagnostic sont conçus de manière à travailler de façon sécuritaire avec les échantillons contenant des agents pathogènes infectieux, ils ne sont pas validés de façon spécifique pour les analyses d'échantillons contenant le virus Ebola. Conformément aux directives du Centers for Disease Control (CDC) américain et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il faut traiter le virus Ebola en suivant les mêmes précautions universelles actuellement en vigueur en ce qui concerne les pathogènes à diffusion hémotogène. Les professionnels de laboratoire utilisant des instruments de diagnostic doivent suivre les procédures de décontamination s'appliquant aux autres pathogènes à diffusion hémotogène.

Même si les appareils de diagnostic de Siemens sont généralement conçus pour prévenir la formation d'aérosols d'échantillon lors des analyses de routine, Siemens ne peut donner aucune assurance quant à la prévention complète d'une dispersion de matière chimique ou biologique, incluant un virus hémorragique, lors de l'analyse d'un échantillon ou dans les cas où un instrument est mal utilisé, fonctionne mal ou subit un bris mécanique.

Le CDC et le ministère de la santé de l'Australie fournissent les liens suivants pour expliquer les méthodes de manipulation sécuritaires des échantillons de patients que l'on pense touchés par l'Ebola et d'autres infections à diffusion hémotogène responsables des fièvres hémorragiques :

http://www.cdc.gov/HA/dfs/bbp/VHFinterimGuidance05_19_05.pdf

[http://www.health.gov.au/internet/main/publishing.nsf/Content/cda-pubs-other-yhf.htm/\\$FILE/yhf_guide.pdf](http://www.health.gov.au/internet/main/publishing.nsf/Content/cda-pubs-other-yhf.htm/$FILE/yhf_guide.pdf)

De plus, les directives nationales de santé doivent être consultées et respectées dans chaque pays concerné.

On doit également noter que le CDC recommande l'utilisation de désinfectants appropriés de qualité hospitalière, et l'élimination de tous les déchets conformément aux procédures de l'établissement et aux règlements nationaux, fédéraux et/ou locaux relatifs aux déchets biologiques. Dans les cas où des patients ont contracté le virus Ebola, il est recommandé d'utiliser des instruments de chevet particuliers

Siemens Healthcare Diagnostics Inc.

511 Benedict Avenue
Tarrytown, NY 10591

914 631-8000
www.siemens.com/diagnostics

Abbott Laboratories
100 Abbott Park Road
Abbott Park, IL 60064-6081



Information produit

Date 16 octobre 2014

Produit TOUS LES instruments Abbott Diagnostics suivants :

ARCHITECT	CELL-DYN	ACCELERATOR
ABBOTT PRISM	xSystems	Inventory Manager

REMARQUE : Vous recevrez d'autres courriers du même type si vous possédez des instruments Abbott autres que ceux mentionnés ci-dessus.

Objet Ce courrier vise à faire le point sur les procédures de décontamination des instruments de diagnostic Abbott vis-à-vis du virus Ebola.

Situation actuelle Les instruments Abbott sont conçus pour fonctionner en toute sécurité lors de l'analyse d'échantillons contenant des agents pathogènes infectieux. Bien qu'ils n'aient pas été spécifiquement évalués pour l'analyse d'échantillons contenant le virus Ebola, les mêmes précautions universelles que pour d'autres agents pathogènes transmissibles par le sang doivent être appliquées aux échantillons contenant le virus Ebola. La décontamination et la maintenance réalisée par l'utilisateur doivent être effectuées selon les instructions du Manuel Technique.

Le CDC recommande l'utilisation de désinfectants appropriés ainsi que l'élimination de tous les déchets selon les procédures spécifiques à votre établissement et les réglementations en vigueur pour les déchets biologiques. Dans le cas où les patients ont contracté une infection par le virus Ebola, l'utilisation de matériels adaptés aux tests réalisés au lit du patient est recommandée dans la zone de quarantaine où a lieu le traitement et un équipement de protection individuel approprié doit être porté en cas d'exposition potentielle ou avérée. De plus, il convient de consulter et de suivre les directives pertinentes en matière de santé spécifiques à votre pays.

Bien que nos instruments soient généralement conçus pour empêcher la formation d'aérosols provenant des échantillons lors des analyses, Abbott ne peut garantir que la dispersion d'agents pathogènes infectieux, y compris le virus Ebola, soit exclue lors de l'analyse, en cas de dysfonctionnement ou de mauvaise utilisation du matériel.

Mesures requises

- Consultez le site de l'OMS (<http://www.who.int/>) et celui du CDC (<http://www.cdc.gov/>) pour connaître les directives du CDC concernant le prélèvement, le transport, l'analyse et l'expédition des échantillons, ainsi que les recommandations du CDC pour la prévention et le contrôle de l'infection.
- Suivez les recommandations du CDC relatives à l'élimination des dispositifs ayant été utilisés ou se trouvant dans une unité d'isolement.
- Veuillez conserver une copie de cette lettre pour votre documentation.

Contact Abbott s'engage à vous fournir des produits de diagnostic et des services de qualité, afin

de répondre aux exigences de votre laboratoire, des professionnels de santé avec lesquels vous travaillez mais également de vos patients. Si vous ou les professionnels de la santé avec lesquels vous travaillez avez des questions relatives à ce courrier, veuillez contacter le service à la clientèle au 1-800-465-2675.

Informations de sécurité importantes pour les clients de Roche



Roche Diagnostics Canada
201 Boul. Armand-Frappier, Laval, Québec, H7V 4A2

Date	3 octobre 2014
Sujet	Maladie à virus Ebola (EVD)
Systèmes	Tous les systèmes Roche
Pièce jointe	Aucune

Situation

En août 2014, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré l'écllosion de la maladie à virus Ebola (EVD) comme étant une **urgence de santé publique** de portée internationale et a émis plusieurs recommandations temporaires pour réduire le risque de propagation internationale. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au site internet de l'OMS : www.who.int/csr/disease/ebola/fr/.

Cette communication vise à vous informer sur les mesures à prendre dans le cas où un échantillon d'un patient qui est suspecté ou confirmé positif pour le virus Ebola a été analysé sur un instrument de Roche. Cette communication fournit également des informations générales sur la maladie à virus Ebola et les recommandations de l'OMS. Voici les renseignements clés :

- **Le EVD a été classé comme un risque de niveau 4 par l'OMS** (risque élevé pour l'individu et la communauté). Un traitement efficace et des mesures préventives ne sont pas disponibles (*American Biological Safety Association*, août 2014).
- **Seuls les laboratoires de niveau de biosécurité 4 et les laboratoires certifiés par l'OMS devraient manipuler et/ou analyser des échantillons soupçonnés ou confirmés Ebola positif.**
- **L'écllosion EVD est identifiée comme une urgence de santé publique de portée internationale.** Par conséquent, les exigences juridiques et médicales du diagnostic, de la surveillance et de la gestion des cas de EVD sont sous la juridiction de l'Agence de la santé publique du Canada (www.phac-aspc.gc.ca) et sont basés sur les recommandations formulées par l'OMS et l'Organisation des Nations Unies (ONU).
- **Les autorités de santé publique doivent être averties lorsque le virus EVD est suspecté ou confirmé.** Les autorités de santé publique détermineront si d'autres actions sont nécessaires.
- **Les procédures de nettoyage et/ou de décontamination actuelles chez Roche n'ont pas été spécifiquement validées contre le EVD.** Veuillez vous référer à l'Agence de la santé publique du Canada pour obtenir des directives concernant la manipulation et l'élimination (si applicable) de l'appareil concerné.



Actions requises par le client

Si vous soupçonnez ou constatez qu'un échantillon positif EVD a été analysé sur un instrument de Roche, y compris les instruments d'analyses de biologie délocalisées (ex. Glycomètre) :

- **Cesser l'utilisation** de l'instrument.
- **Éviter le contact** avec les instruments, surfaces et produits à usage unique potentiellement contaminés.
- **Communiquez immédiatement avec votre autorité de santé publique** pour obtenir des directives. Toute manipulation de l'instrument en question doit être faite en conformité avec leurs exigences.
- **Signalez tout incident EVD au Centre d'assistance Roche** en téléphonant au 1-877-273-3433 ou au (450) 686-7111 ou par courriel à laVal.techinfo@roche.com.

Important :

- **N'envoyez pas** chez Roche d'instruments, d'appareils (moniteurs), échantillons de patients, produits à usage unique ou tout autre matériel pour investigation ou remplacement si un échantillon suspecté ou confirmé EVD a été manipulé.
- Tous dispositifs, appareils (moniteurs), échantillons de patients, produits à usage unique ou autre matériel qui auraient pu être en contact avec un échantillon EVD suspecté ou confirmé doivent être traités comme des déchets infectieux. Pour de plus amples informations sur la manipulation et l'élimination, **veuillez suivre les directives de l'autorité de santé publique**.
- **Les procédures de nettoyage et/ou de décontamination actuelles de Roche n'ont pas été spécifiquement validées contre le EVD.** Veuillez vous référer à l'autorité de santé publique pour obtenir des directives concernant la manipulation et l'élimination (si applicable) de l'appareil concerné.

Cet avis doit être communiqué à tous ceux qui doivent être au courant de cette information au sein de votre établissement. Conservez ce document pour référence future.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le EVD sur le site internet de l'Agence de la santé publique du Canada : <http://www.phac-aspc.gc.ca>.

Questions des clients de Roche

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre d'assistance Roche en téléphonant au 1-877-273-3433 ou (450) 686-7111, ou par courriel à laVal.techinfo@roche.com.

Roche Diagnostics Canada



Septembre 2014

Aux clients de Beckman Coulter,

Nous vous remercions de votre récente demande d'information au sujet de l'entretien approprié de l'équipement de laboratoire utilisé pour tester le matériel contenant des pathogènes à diffusion hémotogène infectieux ou potentiellement infectieux.

Nous avons préparé le document ci-joint pour vous faire part des lignes directrices des Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) en vigueur pour le contrôle et la prévention des infections par le virus Ebola et des directives de Beckman Coulter concernant l'utilisation d'agents de décontamination, comme les javellisants.

À la fin du document, vous trouverez une liste de références qui peut vous être utile pour mieux comprendre les procédures.

Si vous avez des questions au sujet de la présente communication, veuillez contacter votre représentant Beckman Coulter local. Nous vous remercions de continuer à nous faire confiance.

Cordiales salutations,

Lenette Walters, MS, MT (ASCP)
Director, Technical Support



Lignes directrices pour les laboratoires : Prévention et le contrôle des infections par le virus Ebola dans les hôpitaux et les laboratoires

Les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC), en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ont récemment publié des recommandations concernant la prévention et le contrôle des infections par le virus Ebola dans les hôpitaux et les laboratoires^{1,2}. Selon ces recommandations, tout équipement médical, réutilisable ou servant à plusieurs fonctions, employé pour les soins aux patients doit être nettoyé et désinfecté selon les instructions des fabricants et les politiques de l'hôpital. Tout le personnel de laboratoire et tous les autres membres du personnel infirmier recueillant ou manipulant des échantillons doivent respecter les standards établis d'après les normes sur les pathogènes à diffusion hématogène de l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration)³, dont le sang et les autres matières potentiellement infectieuses. D'autres politiques établies par les gouvernements locaux peuvent aussi s'appliquer.

Selon les CDC, le virus Ebola, une des nombreuses fièvres virales hémorragiques, est transmis par contact direct avec du sang ou des liquides organiques d'une personne infectée ou par une exposition à des objets (p. ex. des aiguilles) qui ont été contaminés par des liquides organiques infectés. On ne croit pas que la fièvre virale hémorragique soit transmise par l'air. Le risque d'exposition à la fièvre en laboratoire est comparable au risque d'être exposé au VIH, à l'hépatite ou à d'autres maladies virales fortement contagieuses. Bien qu'on ne parle plus de ce pathogène à diffusion hématogène de la même façon, le risque d'exposition demeure le même.

Quelles que soient leurs origines, tous les produits du sang et les appareils en contact avec les produits du sang doivent être manipulés comme s'ils étaient potentiellement infectieux, conformément aux précautions universelles et aux bonnes pratiques de laboratoire. On recommande l'utilisation appropriée d'équipement de protection individuelle, notamment de gants, de protecteurs oculaires, de protecteurs faciaux, de chemises ou de sarraus pour manipuler les produits du sang ou les déchets provenant d'appareils de laboratoire. Les CDC expliquent l'utilisation appropriée et la façon de disposer de l'équipement de protection individuelle aux professionnels de la santé⁴.

Lorsqu'ils sont utilisés selon les instructions des fabricants, les désinfectants inscrits à l'Environmental Protection Agency (EPA) américaine servant habituellement à décontaminer les laboratoires (tables et surfaces de travail) et les instruments de laboratoire sont suffisants pour inactiver les virus enveloppés comme ceux de l'influenza, de l'hépatite C et d'Ebola.

Certains appareils médicaux ne sont pas compatibles avec les processus particuliers ou la durée de javellisation recommandés par les organismes gouvernementaux. À titre d'exemple, après les attaques à l'anthrax de 2001 aux États-Unis, l'EPA a permis la publication d'instructions d'urgence pour l'utilisation de javellisants⁵. Ces instructions ne sont pas « universelles ». Ainsi, le javellisant utilisé pour la décontamination consistait en un mélange de javellisant, de vinaigre et d'eau qui devait être placé dans une tubulure dure non poreuse pendant 60 minutes. Il n'est pas possible de nettoyer les tubulures des instruments de cette façon. Nous savons aussi que les pièces de certains instruments seront endommagées par l'exposition prolongée au javellisant. À l'heure actuelle, les procédures de javellisation sont limitées au nettoyage seulement. Beckman Coulter ne recommande pas l'usage régulier de javellisant pour décontaminer les composants internes d'un instrument à moins que le mode d'emploi de l'instrument le mentionne précisément.

Suivez les précautions universelles lorsque vous manipulez des produits du sang et des déchets liquides et solides provenant d'appareils de laboratoire. Respectez les procédures d'entretien de routine et toute procédure d'entretien au besoin afin de garantir une performance optimale continue de votre système Beckman Coulter.

- ¹ Centers for Disease Control and Prevention. (2014) Infection Prevention and Control Recommendations for Hospitalized Patients with Known or Suspected Ebola Hemorrhagic Fever in U.S. Hospitals. Retrieved from <http://www.cdc.gov/vhf/ebola/hcp/infection-prevention-and-control-recommendations.html>
- ² Centers for Disease Control and Prevention. (2014) Interim Guidance for Specimen Collection, Transport, Testing, and Submission for Patients with Suspected Infection with Ebola Virus Disease. Retrieved from <http://www.cdc.gov/vhf/ebola/hcp/interim-guidance-specimen-collection-submission-patients-suspected-infection-ebola.html>
- ³ Occupational Safety & Health Administration. Occupational Safety and Health Standards 29CFR 1910.1030. Retrieved from https://www.osha.gov/pls/oshaweb/owadisp.show_document?p_id=10051&p_table=STANDARDS
- ⁴ Siegel JD, Rhinehart E, Jackson M, Chiarello L, and the Healthcare Infection Control Practices Advisory Committee. 2007 Guideline for Isolation Precautions: Preventing Transmission of Infectious Agents in Healthcare Settings. Retrieved from http://www.cdc.gov/hicpac/2007IP/2007ip_part2.html#e
- ⁵ U.S. Environmental Protection Agency. (2012). Anthrax spore decontamination using bleach (sodium hypochlorite). Retrieved from <http://www.epa.gov/pesticides/factsheets/chemicals/bleachfactsheet.htm>



October 16, 2014

Re: Radiometer Analyzer Decontamination and the Ebola Virus

Dear Customer,

Recent reports of Ebola virus outbreaks have raised questions concerning the proper decontamination procedure for a Radiometer analyzer that may have been exposed. While we have not tested this particular virus the standard decontamination procedure is to run hypochlorite solution (bleach) through the analyzer as part of the decontamination program.

Below is a link to a CDC document "Guidelines for Environmental Infection Control in Health-Care Facilities" (see page 77) which recommends the use of hypochlorite as an effective disinfectant. The second link is a document from the State of Delaware where for hemorrhagic fever viruses like Ebola a concentration of 0.5 % hypochlorite is recommended. The hypochlorite solution supplied by Radiometer is 5%.

http://www.cdc.gov/hicpac/pdf/guidelines/eic_in_HCF_03.pdf

<http://dhss.delaware.gov/dph/files/viralhemfems.pdf>

If you have any additional questions, please contact us.

Best Regards,

Radiometer Technical Support Team

Radiometer America, Inc.
e-mail: support@radiometeramerica.com
Phone: 800.736.0600 option #4
Fax: 800.736.0601
Website: www.radiometeramerica.com

AUTEURS

Cécile Tremblay, M.D., FRCPC, directrice scientifique
Laboratoire de santé publique du Québec, Institut national de santé publique du Québec

Hugues Charest, Ph.D., chef d'unité scientifique par intérim
Laboratoire de santé publique du Québec, Institut national de santé publique du Québec

Jean Longtin, M.D., FRCPC, microbiologiste infectiologue
Centre hospitalier universitaire de Québec

François Coutlée, M.D., FRCPC, chef
Département de microbiologie et infectiologie
Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Bouchra Serhir, Ph.D., responsable sérodiagnostic et virologie
Laboratoire de santé publique du Québec, Institut national de santé publique du Québec

Michel Bouthillier, Ph.D., FCACB
CSSS de la Haute-Yamaska

Micheline Fauvel, M.Sc., directrice adjointe intérimaire
Laboratoire de santé publique du Québec, Institut national de santé publique du Québec

AVEC LA COLLABORATION DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LES PROCÉDURES DE LABORATOIRE EN LIEN AVEC LA MVE :

Danielle Auger, M.D.
Direction de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Sadjia Bekal, Ph.D., responsable en bactériologie
Laboratoire de santé publique du Québec, Institut national de santé publique du Québec

Daniel Bélanger, M.D., FRCPC, président
Association des médecins hématologues et oncologues du Québec

Lise-Andrée Galarneau, M.D., FRCPC, présidente
Comité sur les infections nosocomiales du Québec

Andrée Gilbert, T.M., chef technologiste,
Laboratoire de santé publique du Québec, Institut national de santé publique du Québec

Sophie Grenier, T.M., assistante chef technologiste
Laboratoire de santé publique du Québec
Institut national de santé publique du Québec

Christian Lavallée, M.D., FRCPC, médecin microbiologiste-infectiologue
Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Michael Libman, M.D., FRCPC, directeur
Division des maladies infectieuses et centre de maladies tropicales
Centre universitaire de santé McGill

Carole Morissette, M.D., Responsable médicale du secteur Vigie et
Protection, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal,
Direction de la santé publique

Harold Olney, M.D., FRCPC, chef
Département d'hématologie, Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Renée Paré, M.D., Responsable médicale de l'équipe infections
nosocomiales, Vigie et Protection, Agence de la santé et des services
sociaux de Montréal, Direction de la santé publique de Montréal

Gilbert Pichette, M.D., FRCPC, médecin microbiologiste-infectiologue
Hôpital du Sacré-Coeur

Caroline Quach, M.D., FRCPC, médecin microbiologiste-infectiologue
Centre universitaire de santé McGill

François Sanschagrin, Ph.D., conseiller en biologie médicale
Direction générale des services de santé et médecine universitaire
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Michel Savard, M.D., médecin-conseil
Direction générale de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Patrice Savard, M.D. FRCPC, médecin microbiologiste-infectiologue
Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Jim Strong, M.D., Ph.D., chef des services de diagnostic et de thérapeutique
Laboratoire national de microbiologie
Agence de la santé publique du Canada

Madeleine Tremblay, Direction de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Catherine Tsimiklis, M.D., FRCPC, chef
Département de microbiologie, Hôpital du Sacré-Coeur

Karl Weiss, M.D., FRCPC, président
Association des médecins microbiologistes-infectiologues du Québec

Maladie à virus Ebola (MVE) : guide pratique pour les demandes d'analyses de laboratoire pour les patients chez qui une MVE est suspectée

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur
le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au :
<http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées
en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation
doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient
les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette
autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central
du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à
l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante :
<http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un
courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition
d'en mentionner la source.

©Gouvernement du Québec (2014)